



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1080

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport :4.3./				
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente				
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Lertifreen Scrains				
Personne sur place // Devellers				
Adresse de la visite: A.V. Nicolas Truspen 5.5 - 4821 Disan				
Date de visite: 03.0616 Date d'émission: 0.3.0616 Références client:				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 □ 276 bis et dérogations □ 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : \(\Quad \) Protection générale du branchement : \(\textit{26-60}\)A				
□3N400 V □3x230V □2x230V ▼1N400V Nombre de tableaux : ✓ nombre de circuits terminaux : ✓				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :				
Description		En ordre	Pas en	n.a. ou
90 No. 10			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			×	
Etat du matériel électrique installé		×		
Mesures de protection contre les contacts directs		OK.		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			\sim	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé				
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			0	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			~/	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils				
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		6	-(12)	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		×		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			V	
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω			X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.				
Manquements / Notes :				
Intractions: absence de reseau seneral de terre-				
Altonie d'interrupteur différentiel penetral				
absence de silémes electriques. Augumen les				
bloes mulli-prises en pose sem fisie				
Remarques: nous concellons de revoir engerement				
l'installation solon les normes actuelles RGIE				
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer				
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de				
5-3-7-7-7 (1997) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	en conformite au terme de	to mois apres s	signature de ra	-
vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :				
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, Nom et visa du demandeur pour réception :				
4112		Λ	sen be	١
artigree 708				8
R. Quaedulieg				
K. Woseaverey		TOI. 041	120	<u></u>
	A	10.		1/